



**Entrepreneur,
indépendant,
chef d'entreprise,
artisan,
commerçant,
profession libérale**

**Et si vous faisiez
le point
sur vos besoins
de santé ?**

SANTÉ
AU TRAVAIL

AISMT13

prévenir
les risques
professionnels



Entrepreneur, indépendant, chef d'entreprise, artisan, commerçant, profession libérale : Et si vous faisiez le point sur vos besoins de santé ?

En France : 4.1 millions de PME dont 95% de microentreprises.

En 2022 dans les Bouches-du-Rhône : création de 45 496 entreprises dont 74% d'entreprises individuelles.

La Loi santé au travail du 2 août 2021* permet à ces travailleurs indépendants de bénéficier d'un **suivi de leur état de santé** par les Services de Prévention et de Santé au Travail Interprofessionnels (SPSTI), dans le cadre d'une **offre spécifique** qui leur est dédiée.

Ces services, experts en prévention des risques liés à l'activité, ont pour but de **préserver la santé physique et mentale des travailleurs tout au long de leur parcours professionnel.**

Pourquoi ?

Notre société observe de nouvelles pratiques professionnelles et personnelles :

- **Affirmation d'un sentiment de combativité** (89 %) malgré une crise perçue comme déstabilisante (68 %) et fragilisante (56 %).
- 2 dirigeants sur 3 déclarent avoir mis en place de **nouvelles habitudes pour prendre soin d'eux.**
- Toutefois, 56 % des chefs d'entreprise **se sentent débordés**, 1 sur 2 **stressé**, et beaucoup expriment un **fort sentiment d'impuissance**.**

L'offre spécifique de l'AIMSMT13 : proximité et innovation pour prendre soin de votre santé et de la santé de votre entreprise.

Elle s'appuie sur notre offre socle de prévention, tout en vous proposant :

- 1 Un suivi de santé individuel par une cellule médicale dédiée ;
- 2 Une orientation vers un bilan de santé personnalisé en fonction de vos besoins ;
- 3 Des diagnostics métrologiques spécifiques de votre activité, réalisés par nos équipes pluridisciplinaires pour vous proposer un accompagnement spécialisé ;
- 4 La participation à nos ateliers dédiés dirigeants et/ou travailleurs indépendants ;
- 5 En cas de besoin d'un coup de pouce, l'accès à nos consultations spécialisées en gestion du stress : consultations ponctuelles psychologiques, sophrologie, hypnose, nutrition et micronutrition...
- 6 Informations sur divers dispositifs d'aide concernant vos procédures administratives.



- 7 L'accès régulier à l'outil AMAROK e-santé pour évaluer votre vitalité professionnelle, mieux identifier vos sources d'épanouissement ou de stress professionnel, prévenir votre risque de burn-out.

JE PRENDS 5 MINUTES POUR RÉALISER MON TEST 



*Décret d'application n° 2022-681 du 26 avril 2022

** Sondage OpinionWay pour MMA Fondation Entrepreneurs « étude sur la santé du dirigeant d'entreprise » - 2021



Une question ? Contactez-nous
par mail : santedirigeant@aismt13.fr

SANTÉ
AU TRAVAIL

AIMSMT13

prévenir
les risques
professionnels